

## **M. Jean-Baptiste GRIESMAR (Architecte) :**

Pour continuer ces propos justement, Monsieur DI MAGGIO disait qu'il s'entourait de toute une équipe ; ceci n'est pas forcément le cas pour les projets particuliers ; ce qui veut dire que Fabien [COURIÈRE] n'a pas forcément la chance d'avoir systématiquement un maître d'ouvrage qui dit : « Banco, je paye le bureau de contrôle, le bureau d'études, le thermicien, l'ingénieur structure et compagnie ; parfois, ils ne font confiance qu'à un « archi » ; tandis que sur les projets publics, institutionnels, les projets d'une certaine importance, de toute façon, on a la chance de travailler dès le départ avec, en face de nous, un maître d'ouvrage qui est un professionnel, ceci est la grosse différence, c'est-à-dire que dans le public ou avec des promoteurs, le maître d'ouvrage en face de nous est un professionnel ; il sait ce qu'il veut, il a un programme et il monte une équipe. C'est sûr que le confort de travail est plus important, et cela nous permet de ne pas vraiment modifier notre façon de travailler ; on a juste un intervenant complémentaire qui, maintenant, est souvent détaché, qui est le bureau d'études thermiques, qui avant, en fait, était souvent intégré (même maintenant) dans les bureaux d'études généralistes, dans le lot « fluides » ; ce sont souvent, d'ailleurs, des thermiciens qui ont fait des études en génie climatique qui nous assistent.

Pour approfondir ce sujet qui est important, qui, en fait, est tout ce qui est conception, l'attestation due au permis de construire est une bonne chose puisqu'en fait, cela oblige l'équipe à se poser les bonnes questions à partir de la conception et non pas à partir de l'exécution.